



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 22**  
**République des Iles Marshall**  
***Intervention de la Belgique***  
11 mai 2015

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les efforts déployés par les Iles Marshall pour donner suite aux résultats du premier examen. En particulier, mon pays salue l'adoption, de la loi sur la prévention et la protection en matière de violence familiale de 2011 qui représente un réel pas en avant.

Malgré la bilan globalement positif de la République des Iles Marshall en matière des droits de l'homme, mon pays aimerait faire certaines suggestions en vue d'élargir la ratification des instruments internationaux et d'améliorer la mise en œuvre de la législation existante. Ma délégation voudrait formuler les trois recommandations suivantes.

**R1 :** Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politique ainsi que ses deux protocoles facultatifs.

**R2 :** Réviser la Constitution pour ajouter le sexe et le handicap dans la liste des motifs pour lesquels nul ne peut faire l'objet de discrimination.

**R3 :** Achever et de mettre en œuvre le protocole relatif au dispositif d'intervention d'urgence, afin que le problème de la violence envers les femmes et les filles soit traité efficacement et allouer aux ministères concernés le budget pour appliquer la loi sur la prévention et la protection en matière de violence familiale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.